

# LES ESSENTIELS DES BÂTIMENTS DE FRANCE

Direction Régionale des Affaires Culturelles de Normandie  
Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Eure  
Connaissance Églises ISSN 2492-9719 n°54 –16 déc. 2013– Yvette PETIT-DECROIX  
(Fondation du Patrimoine) et France POULAIN

## Les documents écrits des charités de l'Eure

**Les documents écrits.** Ils sont consultables aux Archives Départementales d'Evreux (A.D.E séries 4F, 2F, 6J, 15J, 76V) et de Rouen (ADSM série G). Les principaux sont :

- l'enregistrement : texte (souvent en latin) par lequel l'évêque « enregistre » c'est-à-dire reconnaît une charité.
- la bulle d'indulgences : acte écrit par lequel le pape supprime les péchés des frères de charité pour un temps donné.
- les statuts : textes précisant le règlement d'une charité ; il comporte en général un titre complet donnant le nom de la paroisse et celui de la charité avec son saint patron, puis des articles réglant le fonctionnement de la charité et enfin les paraphe des frères servants en place, de quelques associés, du curé, d'un représentant de la fabrique. (ex : statuts de la charité Notre Dame de Pitié à Pîtres de 1648).
- l'agrès : sorte de brevet donné aux frères de charité entrant en fonction. Ils sont encore nombreux pour le 19<sup>ème</sup> siècle.



